

J'ai signalé qu'il est évident que le Gouvernement devrait entreprendre de verser des paiements provisoires à l'égard des céréales entreposées à la ferme, dans ce très important secteur économique. Comme je l'ai souligné, cette mesure s'impose particulièrement dans le cas de ceux qui commencent à cultiver sous l'égide de la loi des terres destinées aux anciens combattants et de tous ceux qui se lancent dans la culture de quelque produit que ce soit. En ont aussi besoin ceux qui, l'an dernier, ont suivi les conseils du Gouvernement. Celui-ci ne disait-il pas que l'année suivant les élections allait être meilleure, qu'il n'y avait vraiment pas de quoi s'inquiéter et qu'on pouvait dépenser son argent en toute tranquillité. Les cultivateurs qui ont suivi les conseils des orateurs libéraux sont précisément au nombre de ceux qui ont besoin qu'on les fasse bénéficier d'un versement provisoire au titre des céréales engrangées dans les fermes. L'économie nationale tout entière en bénéficierait. Si l'industrie de l'or a droit à une subvention annuelle de quinze millions, dans ces conditions, l'industrie agricole doit bien avoir droit au tiers de ce montant et le Gouvernement recouvrerait probablement l'argent ainsi dépensé du fait des avantages qui en découleraient pour d'autres industries.

J'ai montré qu'il importait de diminuer les frais de production. J'ai réclamé sans doute une enquête dans l'industrie des instruments aratoires, mais il ne faudrait pas que l'enquête s'en tînt là. Il faudrait aussi faire enquête sur le niveau élevé des tarifs-marchandises, le prix élevé des engrais et les autres éléments qui contribuent aux frais de production les plus considérables auxquels ait jamais eu à faire face l'agriculture de l'Ouest.

(Texte)

M. Wilfrid LaCroix (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà défini, le 24 mars dernier, avant le discours du budget, mon attitude concernant la déductibilité de l'impôt provincial de l'impôt fédéral. A la suite de l'exposé budgétaire, voici ce que déclarait la Chambre de Commerce du district de Montréal à ce sujet, dans un éditorial de *Commerce Montréal* du 19 avril dernier:

En d'autres termes, il n'est plus question comme l'an dernier de liberté, d'absence totale de pression. Une province doit signer un accord ou subir la pression de ses contribuables plus taxés que ceux des autres provinces.

Dans ce contexte, on se demande franchement ce que signifie l'invitation du ministre des Finances fédérales au premier ministre du Québec à venir à Ottawa faire des propositions. Qu'on ne l'oublie pas, selon le cadre fixé par le fédéral, ces propositions ne peuvent être qu'à l'effet de louer les impôts du Québec moyennant dédommagement. Toute autre proposition est éliminée. Il ne peut

être question de déductibilité supérieure à celle qui est admise. On l'a refusée. Il ne peut être question de dédommager le contribuable jusqu'à concurrence de la somme que le loyer des impôts rapporterait à la province. On refuse ce dédommagement. Alors quoi?

Ne pourrait-on pas laisser entendre à la province de Québec que ses démarches ne seraient pas vaines?

Je partage entièrement cette opinion mais j'espère cependant, après avoir entendu les paroles plutôt conciliantes du très honorable premier ministre (M. St-Laurent), dont le ton fut absolument différent de celui de l'honorable ministre des Finances (M. Abbott), que, tôt ou tard, une solution surgira comme dans le cas des Corporations du Québec, car le bureau fédéral du Trésor ne peut indéfiniment résister aux réclamations justes et raisonnables des citoyens de ma province.

Étant donnée la déclaration de l'honorable ministre des Finances, faite en cette enceinte le mardi 4 mai, en réponse à l'honorable chef de l'opposition (M. Drew), à l'effet qu'un vote en faveur du budget en est un contre la déduction de l'impôt provincial; étant donné également qu'on n'a pas tenu compte de la déduction de l'impôt provincial dans le budget actuellement soumis et que le principe de la non-déductibilité est en cause dans le budget même, je voterai contre son adoption car, agir autrement, serait donner mon approbation au refus du gouvernement à ce sujet.

(Traduction)

(La motion de l'honorable M. Abbott, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Abbott	Clark
Anderson	Cloutier
Applewhaite	Conacher
Ashbourne	Crestohl
Balcom	Croll
Batten	Dechêne
Benidickson	Decore
Bennett (Grey-Nord)	Deslières
Blanchette	Dickey
Boisvert	Enfield
Boivin	Eudes
Bonnier	Eyre
Boucher (Restigouche-Madawaska)	Fairey
Bourget	Follwell
Bourque	Fontaine
Breton	Forgie
Brisson	Fraser (Saint-Jean-Est)
Brown (Brantford)	Gardiner
Brown (Essex-Ouest)	Garland
Bruneau	Garson
Buchanan	Gauthier (Lac-Saint-Jean)
Byrne	Gauthier (Nickel-Belt)
Cameron (High-Park)	Gauthier (Portneuf)
Campney	Gingras
Cannon	Gingues
Cardin	Goode
Caron	Gour (Russell)
Cauchon	Habel
Cavers	Hanna
Chevrier	Hardie